



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 25 février 2022

Convocation : 16 février 2022

Affichage du compte-rendu : 3 mars 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 février 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Jérôme BERT, Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT.

Absents : Audrey WEST-LAMY donne pouvoir à Anne LE GUIRIEC-ROY, Claudine MILLER donne pouvoir à Virginie FALCINELLA-GILLARD, Sandrine DEBRAND donne pouvoir à Yves CHALUMEAU.

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil municipal sont approuvées à l'unanimité sauf stipulations.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré C 290.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AC 21 et 192.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AD 76.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré C 250.

2 – Débat d'Orientation Budgétaire :

Introduction - Préambule :

Pour rappel, ce débat est obligatoire dans les villes de plus de 3500 habitants, mais depuis 2002, selon notre règlement intérieur « il doit se tenir dans un délai de 2 mois avant l'examen du budget et fera l'objet d'une réunion spéciale du conseil municipal. Au cours de cette réunion, seront notamment listés les programmes d'investissement en cours ou à continuer ».

Les éléments de conjoncture :

La situation économique de 2021 a été, contre toute attente, bien meilleure que prévue, avec un taux de croissance de 7% qui s'explique par un rattrapage de 2020, avec des dépenses et des investissements décalés et le résultat de la politique de soutien aux entreprises. Le taux de chômage a connu également un repli significatif et les prévisions pour 2022 sont encourageantes avec en contrepartie une hausse des salaires qui va se répercuter sur les coûts des produits et des services.

La hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des fournitures suite à la reprise de la consommation et aux investissements différés s'est fait sentir dans les budgets des ménages et des entreprises, elle va durer encore cette année, ce qui va impacter nos prévisions budgétaires et peut-être allonger les délais des travaux prévus.

Travaux réalisés :

Salle des fêtes : travaux terminés (916 000 €) avec quelques déconvenues (reprise des soubassements des fenêtres avec un devis de 4 452 €)

Cimetière : installation d'un columbarium (4 790€)

Aménagement urbain : achat de jardinières (590 €)

Matériel services techniques : achat d'une tondeuse, d'un gyrobroyeur et d'une perceuse visseuse (3 282€)

Matériel informatique : ordinateurs portables école et mairie (1 994 €)

Gendarmerie : rénovation des sols dans certains appartements (4 600€)

Travaux en cours :

Récupérateur d'eau : Il sera branché sur la descente d'eaux pluviales du gymnase. Cela permettra l'arrosage du stade et des espaces verts (15 946 €).

Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) en gare de Mouchard (70 000 €)

Gymnase : Etanchéité et isolation toiture, chauffage, parquets, éclairage, wc pmr, isolation façade (640 000 €)

Gendarmerie : Réfection des carrelages dans toutes les salles de bains (2 000 €)

Projets :

- Aménagement du champ de foire
- Aménagement d'une aire de jeux au lotissement Les Varraches
- Aménagement de la fontaine du bas
- Achat d'illuminations de Noël
- Salle multi sport : modification du système d'accès des locaux du gymnase
- Travaux de voirie
- Achat de terrains
- Achat de matériel pour les services techniques (aspirateur de chantier, échelles télescopiques, etc...)
- Achat de mobiliers, matériels divers
- Groupe scolaire
- Chaudière école maternelle ou réseau de chaleur

Les projets étant à l'étude, il n'y a pas de chiffrage actuellement.

Il faudra également étudier le dossier de la gendarmerie et de la caserne des pompiers. M. Rochet signale que la CCVA a la compétence de la caserne de Mont Sous Vaudrey et qu'elle pourrait prendre également celle de Mouchard. Mme le maire informe que le SDIS a changé les règles donc les communes doivent participer financièrement. La caserne restera sur Mouchard.

M. Rochet informe qu'il avait été prévu d'installer un monument au-dessus du tracteur pour mettre le symbole Labourier.

Concernant les travaux du champ de foire et du groupe scolaire, il n'y a pas encore d'étude chiffrée. Ces deux projets feront l'objet d'une décision modificative lorsque les montants seront connus.

Fontaine du bas : il sera installé des bancs et une caméra pour sécuriser le lieu.

Salle des fêtes : M. Martenot demande si l'on peut faire marcher l'assurance de l'architecte concernant les rebords de fenêtre qui n'ont pas été conçus correctement.

3 – Contrat, règlement intérieur de la salle des fêtes et tarifs divers :

Contrat : un nouveau contrat a été établi. Il sera rajouté que l'attestation d'assurance devra spécifier la date et le lieu de location.

Règlement : un nouveau règlement a été établi en conformité avec la nouvelle salle. Il sera rajouté de n'utiliser que les produits d'entretien fournis, que la mezzanine est interdite d'accès (des pictogrammes seront collés sur les portes). Les rideaux ne doivent pas être retirés et aucun élément ne doit être accroché. Des n° d'urgence seront apposés dans la salle pour que les locataires puissent joindre une personne en cas de panne.

Tarifs : Il est décidé d'un tarif unique

Salle des fêtes :

Salle de spectacle	150 €	}	370 €
Bar	70 €		
Cuisine	150 €		
Salle de spectacle 2 jours	250 €	}	600 €
Bar 2 jours	100 €		
Cuisine 2 jours	250 €		
Caution	600 €		
Pénalité nettoyage non fait	350 €		

Gratuité 1 fois par an pour les associations de Mouchard avec caution de 600 €

Autres bâtiments :

Préau école pour apéritif	50 €
Local loisirs champ de foire 1 jour	60 €
Local loisirs champ de foire 2 jours	80 €
Local loisirs champ de foire associations locales	gratuit
Salle Alixant réservée aux associations locales (réunion)	gratuit

Autres tarifs :

	Table	Banc	Branchement camion frigo	Vaisselle 30 couverts
Location matériel	2 €	1 €	50 €	30 €

M. Bert fait remarquer que le tarif du local loisirs n'aurait pas dû faire l'objet d'une augmentation.

M. Rochet demande s'il sera fait priorité aux Muscadiens. Mme le Maire répond oui dans la mesure du possible.

Le ménage sera fait entre les manifestations par les services techniques étant rappelé que les locataires doivent rendre une salle propre.

M. Martenot demande qui va s'occuper de la gestion de la salle des fêtes. Mme le Maire répond que les élus responsables de la salle des fêtes géreront les locations.

Informations diverses :

Columbarium : Il a été posé entre le 27 et le 31 décembre 2021 sans que la commune ne soit prévenue. Deux portes étaient rayées. Elles vont être repolies et réinstallées prochainement.

Cabine à livres : Mme le Maire remercie Guy Tonnaire pour la remise en état de la cabine téléphonique.

Travail d'intérêt général : Suite à des dégradations, un jeune a effectué une matinée de travail d'intérêt général dans les rues de Mouchard. Le service des routes du département nous a également signalé que les dégradations sur les panneaux de signalisation étaient en augmentation, même constat du côté de la CCVA sur le patrimoine intercommunal.

Boîte à idées : Une personne a demandé pourquoi les ouvertures des bennes à verre n'étaient pas orientées pour faciliter le dépôt des bouteilles et autres. La demande a déjà été signalée à la société qui gère les containers.

Tour des élections présidentielles : Lors du précédent conseil municipal, il a été instauré un tour de garde jusqu'à 18h. Or les élections présidentielles risquent de se terminer à 19h. Mme le Maire précise, après accord des personnes concernées, que le tour de garde de 15h30 à 18h sera prolongé jusqu'à 19h si nécessaire.

Percée du Vin Jaune : Les parkings seront situés au lycée du Bois, Entreprise Commerçon et restaurant la Tonnelle pour Pagnoz. La circulation se fera comme suit : Cramans – Mouchard (arrêts ZA des Essarts et pince à linge) - Pagnoz (restaurant La Tonnelle) – Port-Lesney (sans arrêt) – Cramans. M. Rochet souligne que souvent des véhicules se garent Rue de l'Oratoire et empêchent la circulation des riverains. Il conviendra d'être vigilant sur le stationnement « sauvage ». La circulation ne sera toutefois pas interdite dans Mouchard et le parking de la maison de santé sera réservé aux usagers.

Printemps de la formation : La CCVA organise un printemps de la formation le 22 mars 2022 à la salle des fêtes de Mouchard.

Travaux PEM : Le bâtiment a été détruit. Des riverains se sont plaints de bruits la nuit lorsque les entreprises entretiennent les voies.

CCVA commission mobilité : Une étude de faisabilité est en cours concernant la liaison voie Grévy – voie des Salines. Le maillage se ferait vers la forêt de Chaux mais il y a un problème vers Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey.

Espace France Services : La CCVA va reprendre le service. La permanence de Mouchard est très peu utilisée par les administrés. La communication doit être renforcée.

Conseillers numériques : La CCVA a recruté 2 personnes dont un sera basé à la médiathèque de Mouchard.

Chaudière de la maternelle : Suite à une panne non réparable, il convenait de trouver une solution en urgence afin d'assurer un chauffage aux écoliers à leur retour de vacances et à nos locataires. De fait, la chaudière de l'église a été transférée (en accord avec l'évêché) dans le bâtiment de l'école maternelle, dans l'attente d'une nouvelle chaudière à installer dans l'église (coût 10 000 €). Le chauffage a donc pu être remis en route. Merci à l'évêché pour sa réactivité et son accord.

Réseau de chaleur : Le SIDEC fait une étude pour l'installation d'un réseau de chaleur qui desservirait la salle des fêtes, les écoles primaire et maternelle, l'église et l'institut des compagnons et éventuellement la maison de santé.

Gymnase : Le chauffage qui sera mis en place suite aux travaux sera amorti sur 7 ans d'après le SIDEC. Les chaudières resteront en place si le réseau tombe en panne.

Jobs d'été : Mme Daclin demande si les modalités sont les mêmes que l'année dernière. Rien n'est changé.

Chaîne parking mairie : Mme Daclin demande pourquoi une chaîne a été mise à l'entrée du parking de la mairie. Mme le Maire répond que les locataires de la rue se garent régulièrement le weekend et le lundi et que le parking est inutilisable le lundi matin pour les usagers de la mairie. Mme le maire rappelle que ce parking est privé et qu'il y a suffisamment de place sur les parkings publics situés à proximité.

Arrêt minute : Mme le Maire explique que la 1^{ère} place arrêt minute devant la pharmacie est trop petite. Voir à la supprimer et avancer d'une place pour en avoir toujours deux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.

La secrétaire
Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le Maire
Sandra HÄHLEN

